



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 27 novembre 2020

Le Préfet de région et la présidente de la Région Occitanie consultent les élus du territoire sur le prochain Contrat de plan 2021-2027

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie et Carole Delga, présidente de la Région Occitanie consultent cette semaine les présidents des deux métropoles de Toulouse et Montpellier, des départements, des communautés d'agglomération et le président du CESER, sur le protocole de Contrat de Plan État-Région (CPER) pour 2021-2027.

Ils adresseront par ailleurs un courrier à tous les EPCI, aux territoires de projets (Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux, Pays, Parcs Naturels Régionaux...), aux Chambres Consulaires régionales (Chambres de Commerce et d'Industrie, de Métiers et d'Artisanat ainsi que d'Agriculture) ainsi qu'à tous les parlementaires d'Occitanie. Le Premier ministre a en effet donné son mandat aux préfets de région le 23 octobre dernier pour entamer la négociation sur le contrat de plan État-Région avec comme première étape la conclusion d'un protocole dès 2020.

Ce document définit les grandes priorités d'investissements régionaux pour les 7 années à venir et les engagements financiers de l'État et de la Région, notamment dans le domaine de la transition écologique et de l'aménagement du territoire.

Les crédits inscrits dans le cadre de ce CPER et de la Relance s'élèvent à près de 2,8 milliards d'euros pour l'État et 2,9 milliards d'euros pour la Région Occitanie, en augmentation par rapport au CPER 2015-2020.

Ce nouveau CPER répondra aux enjeux majeurs de la crise sanitaire en s'attachant à transformer le modèle de développement de l'Occitanie sur le long terme tout en tenant compte de ses spécificités territoriales.

Le contrat de plan État-Région en Occitanie pour la période 2021-2027 vise deux objectifs en faveur d'un aménagement durable du territoire:

Construire un nouveau modèle de développement de l'Occitanie alliant excellence et soutenabilité, à travers ses filières d'avenir reconnues dans les domaines universitaires et de la recherche et en promouvant la transition vers un développement résilient.

À ce titre, le CPER soutiendra les mobilités de demain, les actions en faveur de la gestion intégrée de l'eau, de la biodiversité, de la transition écologique et l'économie circulaire, et d'une plus grande sobriété foncière.

OEuvrer pour le rééquilibrage et les solidarités dans les territoires en leur garantissant un développement équilibré tout en favorisant leur attractivité. L'État et la Région s'engagent ainsi à une politique de désenclavement et à veiller à doter les territoires des services nécessaires, dans le domaine de la santé ou de la vitalité commerciale par exemple. Le CPER Occitanie comportera un volet territorial qui permettra, par des contrats territoriaux de renforcer un cadre de dialogue entre l'État, la Région et les acteurs locaux à l'échelle de territoires de projets.

Le CPER a également pour objectif de favoriser l'égalité des chances en Occitanie en accompagnant les actions en faveur de l'égalité femmes - hommes, en soutenant l'emploi et la formation, notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, en favorisant l'accès à l'enseignement supérieur dans l'ensemble des territoires, en accompagnant et valorisant le secteur culturel, le patrimoine régional et les équipements sportifs de l'Occitanie.

Le protocole de préfiguration du CPER sera signé par le préfet de région, Etienne Guyot, et la présidente de région, Carole Delga, **avant le 31 décembre prochain, après validation par le Premier Ministre, Jean Castex, et l'approbation par les élus régionaux lors de l'assemblée plénière du 17 décembre.**

En 2021, à la suite d'une large concertation partenariale et territoriale, les opérations financées au titre du Contrat de plan État - Région 2021-2027 seront déterminées, avec pour objectif la signature du Contrat de plan 2021-2027 définitif à l'automne 2021.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIÈRES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16
Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75
communication@occitanie.gouv.fr

Fanny THEVENOUD
Tél : 05 61 33 56 31 | 06 32 89 37 89
Fanny.thevenoud@laregion.fr